|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Document C24/72-F** |
| **6 mai 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ÉCOLOGIQUE: ACTIVITÉS DE L'UIT EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE | |
| **Objet**  Le présent rapport porte sur les activités de l'UIT en matière de changements climatiques et de durabilité environnementale et a pour objet d'informer le Conseil en vue de ses discussions concernant la transformation numérique écologique.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport et à **envisager** d'inviter les États Membres, les Membres de Secteur et les établissements universitaires à soutenir activement les activités en question.  **Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**  Transformation numérique durable; engagement en faveur de la durabilité environnementale.  **Incidences financières**  Dans les limites du budget alloué pour 2024-2025. Certaines autres activités proposées reposent sur des contributions volontaires.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [*Résolution 182*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-182-F.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires; Documents du Conseil* [*C24/35*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0035/fr) *et* [*C24/70*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0070/fr) | |

Le présent document complète les activités relatives aux changements climatiques et à la durabilité environnementale décrites dans le Document [C24/35](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0035/fr), ainsi que les activités menées au titre de la [Résolution 182](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-182-F.pdf) (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires (PP) et décrites dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre des résolutions de la Conférence de la PP.

Le processus de transformation numérique écologique consiste à tirer parti des technologies numériques à des fins de surveillance du climat, d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers dans l'ensemble des économies et des sociétés, tout en s'attaquant à l'impact environnemental de la numérisation. L'adoption accrue du numérique entraîne une augmentation de la consommation d'énergie et d'eau, des émissions de gaz à effet de serre (GES), de l'utilisation des matériaux et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Pour connecter les 2,6 milliards de personnes qui n'ont pas accès à l'Internet, il faudra davantage d'infrastructures et de dispositifs, ce qui accroîtra davantage la demande en énergie et en eau, qui constituent des ressources limitées, ainsi qu'en terres rares et en matières premières essentielles, et entraînera une nouvelle augmentation des émissions et de la production de DEEE si des actions ciblées ne sont pas mises en œuvre.

Selon le rapport [Global E-waste Monitor 2024](https://www.itu.int/en/ITU-D/Environment/Pages/Publications/The-Global-E-waste-Monitor-2024.aspx), de 2010 à 2022, la quantité de DEEE produits et celle de DEEE susceptibles d'être officiellement collectés et recyclés ont augmenté, passant respectivement de 34 milliards à 62 milliards de kg et de 8 milliards à 13,8 milliards de kg. Cependant, la croissance de la production de DEEE dépasse de près de cinq fois la quantité de DEEE officiellement collectés et recyclés. Dans le monde, 81 pays (soit 42%) disposent actuellement d'une politique, d'une législation ou d'une réglementation en matière de DEEE. Si rien n'est fait, les taux officiels rapportés de collecte et de recyclage diminueront, passant à 20%, en 2030[[1]](#footnote-1).

Parallèlement, compte tenu d'une numérisation rapide et croissante, les besoins en énergie augmenteront, entraînant par là même une hausse des émissions de GES. Selon certaines estimations figurant dans les différentes publications, la part du secteur des TIC dans les émissions mondiales de carbone est comprise entre 1,5% et 4%[[2]](#footnote-2). D'après les données et les estimations issues du rapport intitulé "[Mesure des émissions et de l'empreinte énergétique du secteur des TIC: répercussions sur la lutte contre les changements climatiques](https://www.itu.int/en/ITU-D/Environment/Pages/Publications/Measuring-Emissions-and-Energy-Footprint-ICT-Sector.aspx)", publié en 2024 par l'UIT et la Banque mondiale, le secteur des TIC est à l'origine d'au moins 1,7% des émissions mondiales et a consommé 1 183 TWh d'électricité en 2022, ce qui représente une augmentation de 6,9% sur la période allant de 2020 à 2022[[3]](#footnote-3). Les besoins croissants en matière de stockage et de traitement des données, notamment pour les systèmes d'intelligence artificielle (IA), alourdissent encore l'empreinte carbone du secteur des TIC et

nécessitent une quantité importante d'énergie, ce qui pose des problèmes d'émissions et d'approvisionnement en énergie[[4]](#footnote-4). De plus, l'infrastructure de stockage de données consomme des produits réfrigérants et de grandes quantités d'eau pour être refroidie[[5]](#footnote-5).

L'UIT est à l'avant-garde d'initiatives mondiales visant à améliorer l'efficacité environnementale, à bâtir des économies numériques circulaires, à réduire les DEEE et les émissions de GES et à placer le secteur des TIC au premier plan de l'action en faveur du climat et de l'environnement.

L'UIT-R jette les bases réglementaires et techniques du développement et de l'efficacité des systèmes de surveillance du climat et de diffusion des données, par satellite et sur terre. La priorité thématique de l'UIT-D relative à l'environnement porte sur les activités et les questions liées à la gestion des DEEE par l'élaboration de politiques et de réglementations, la collecte de données et de statistiques et le rôle des TIC dans l'amélioration de la durabilité environnementale en vue de lutter contre les changements climatiques. L'UIT-T élabore des normes visant à atteindre la durabilité environnementale grâce à des mesures, à l'efficacité énergétique et à l'économie circulaire, et offrant des outils pour le suivi des émissions, la gestion intelligente de l'énergie, les pratiques des centres de données écologiques, la gestion durable des DEEE et la mesure de l'incidence des TIC dans d'autres secteurs, ce qui est rendu possible grâce à la [Recommandation UIT-T L.1480](https://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?rec=15030&lang=fr), ou sur la biodiversité. Le Secrétariat général facilite la coordination intersectorielle et assure la liaison avec les représentants de grandes initiatives visant à lier les technologies numériques à la durabilité environnementale, telles que la Coalition pour la viabilité écologique à l'ère du numérique (CODES), à laquelle l'UIT a adhéré en tant que "cochampion" en 2023.

Le Document [C24/35](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0035/fr) contient une liste complète des activités menées par les Bureaux et retrace les étapes importantes de la période allant de mars 2023 à mars 2024.

Action du secteur du numérique pour l'environnement

L'initiative "Action du secteur du numérique pour l'environnement" a été lancée en vue de la 28ème Conférence des parties (COP28) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), afin d'accélérer les activités concrètes de lutte contre les changements climatiques et de durabilité environnementale grâce à un processus de collaboration entre de multiples parties prenantes. Plus de 40 partenaires de cette initiative ont rejoint l'UIT à la COP28 pour rencontrer d'autres parties prenantes ainsi que pour les encourager et les inviter à se joindre à des initiatives créées collectivement autour de six piliers thématiques suivants:

• réduction des émissions du secteur des TIC;

• développement d'un secteur des TIC circulaire;

• mise en œuvre de solutions de lutte contre les changements climatiques à l'aide de données environnementales et de technologies libres d'accès;

• mise en place d'une dynamique pour l'application de normes "vertes";

• facilitation d'une transition verte dans tous les secteurs grâce à la technologie numérique et au développement des compétences;

• utilisation des systèmes numériques pour assurer des alertes vitales en cas de catastrophe, conformément à l'initiative "Alertes précoces pour tous" du Secrétaire général des Nations Unies.

Lors de la COP28, les partenaires de l'initiative "Action du secteur du numérique pour l'environnement" ont pris des [engagements](https://www.itu.int/initiatives/green-digital-action/impact/) répondant aux priorités thématiques. Des groupes de travail, composés des partenaires et dirigés par ces derniers, travaillent à leur mise en œuvre.

L'initiative "Action du secteur du numérique pour l'environnement" a pour but de continuer de tirer parti des COP de la CCNUCC pour mettre davantage en lumière le rôle important des technologies et des services numériques dans la lutte contre les changements climatiques. Le Secrétariat collabore avec les présidences azerbaïdjanaise et brésilienne de la COP29 et de la COP30 à cet égard. Cette initiative est également conçue comme une collaboration continue et multi-parties prenantes visant à mobiliser les efforts importants déployés par la communauté des TIC face à la crise climatique. Elle permet également de renforcer la coordination intersectorielle et d'harmoniser les efforts de collecte de fonds, conformément à la stratégie de mobilisation des ressources de l'UIT (Document [C24/70](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0070/fr)). Les États Membres sont invités à soutenir ces efforts en versant des contributions volontaires au Fonds vert numérique de l'UIT.

Activités et plans de l'UIT pour accroître la transparence

L'un des principaux objectifs de l'initiative "Action du secteur du numérique pour l'environnement" est d'accroître la transparence des informations liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la consommation d'énergie du secteur des TIC.

Avec l'appui des Secteurs, cette initiative a permis de réaliser des progrès significatifs en vue d'atteindre l'objectif consistant à rassembler les organisations qui acceptent de mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions de GES de sorte à rester sous le seuil de 1,5 °C, afin qu'elles s'engagent à publier chaque année des données sur tous les niveaux et catégories d'émissions de GES et à soumettre les résultats dans une base de données publique de l'UIT selon une méthode normalisée.

Les normes de l'UIT, telles que les Recommandations UIT-T [L.1450](https://www.itu.int/rec/T-REC-L.1450/fr) et [L.1470](https://www.itu.int/rec/T-REC-L.1470/fr), jouent un rôle crucial pour guider le secteur des TIC en matière de collecte de données sur les émissions de GES, car elles fournissent un cadre structuré et des méthodes à suivre pour ce qui est des mesures et l'établissement de rapports.

L'UIT et la World Benchmarking Alliance assurent le suivi rigoureux des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie et des engagements pris par les 200 plus grandes entreprises technologiques en faveur du climat dans le cadre du rapport annuel d'évaluation du secteur, intitulé "[Greening Digital Companies](https://www.itu.int/en/ITU-D/Environment/Pages/Toolbox/Greening-Digital-Companies-2023.aspx)". En outre, l'UIT et la Banque mondiale ont publié en mars 2024 un rapport intitulé "[Measuring the Emission & Energy Footprint of the ICT Sector](https://www.itu.int/en/ITU-D/Environment/Pages/Publications/Measuring-Emissions-and-Energy-Footprint-ICT-Sector.aspx)" (Mesure des émissions et de l'empreinte énergétique du secteur des TIC), qui rassemble les données sur les émissions de GES et la consommation d'énergie du secteur des TIC dans 30 pays.

Les deux rapports mettent l'accent sur les **questions de transparence et soulignent l'importance des données et du suivi, ainsi que des procédures de vérification et de l'établissement de rapports**.

Contrairement aux données d'autres secteurs, il est difficile de disposer de données fiables sur les émissions des TIC. Pour relever ce défi, **l'UIT a l'intention de mettre au point une nouvelle initiative de collecte de données et une nouvelle base de données pour surveiller les émissions et la consommation d'énergie du secteur des TIC**. La méthode utilisée pour y parvenir s'appuiera sur la Recommandation UIT-T L.Database, actuellement élaborée par la Commission d'études 5 de l'UIT-T (Champs électromagnétiques, environnement et économie circulaire).

Cette initiative permettra d'atteindre l'objectif, fixé en 2020 dans la [Recommandation UIT‑T L.1470](https://www.itu.int/rec/T-REC-L.1470/fr), consistant à **parvenir à une réduction de 45% des émissions de GES du secteur des TIC d'ici à 2030**, afin de ne pas dépasser le seuil de 1,5 °C établi dans le cadre de l'Accord de Paris.

L'UIT propose un projet de trois ans visant à collecter et publier des données fiables et actualisées sur les émissions de GES du secteur des TIC et à améliorer la collecte de données sur les TIC vertes aux niveaux national et international, grâce au renforcement indispensable des capacités, qui permettra aux décideurs d'utiliser efficacement ces informations pour élaborer des politiques et prendre des décisions. Le budget du projet initial de trois ans est estimé à 1,3 million USD.

Réduction de l'empreinte environnementale de l'Union

L'UIT poursuit la mise en œuvre de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies pour la période 2020-2023 approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). D'après l'enquête annuelle sur la gouvernance environnementale menée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'UIT est en passe de remplir les critères applicables à un système de gestion de l'environnement (EMS). Pour satisfaire pleinement aux exigences liées à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un EMS d'ici à 2025, conformément à l'objectif convenu à l'échelle des Nations Unies, les incidences environnementales et la gestion des risques liés aux aspects environnementaux importants de l'UIT doivent être intégrées dans le cadre de contrôles et de procédures opérationnels (achats, déplacements, gestion des installations, service d'information, etc.).

Selon [l'édition 2023 du rapport "Du bleu au vert"](https://www.unep.org/resources/report/greening-blue-report-2023), les émissions de CO2 de l'UIT sont passées de 1 674 tonnes en 2021 à 1 969 tonnes en 2022. Cela est principalement dû à l'augmentation des déplacements officiels après la fin de la pandémie de COVID-19. Bien que les déplacements des délégués, y compris pour la seule Conférence de plénipotentiaires de 2022 (Bucarest), ne figurent pas actuellement dans l'inventaire annuel des émissions de GES de l'UIT, il est probable que les émissions de CO2 qui y sont liées aient au moins doublé. La direction de l'UIT examine actuellement les recommandations de l'équipe spéciale chargée des voyages dans le cadre du projet "Du bleu au vert", destinées aux entités du système des Nations Unies afin d'appuyer la réduction des émissions de GES produites par le transport aérien dans le système des Nations Unies.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. UIT et UNITAR. 2024. Global E-waste Monitor, 2024. [↑](#footnote-ref-1)
2. Banque mondiale. 2023. Green Digital Transformation: How to Sustainably Close the Digital Divide and Harness Digital Tools for Climate Action. [↑](#footnote-ref-2)
3. Banque mondiale et UIT. 2024. Measuring the Emissions & Energy Footprint of the ICT Sector: Implications for Climate Action. [↑](#footnote-ref-3)
4. UIT et World Benchmarking Alliance. 2023. Greening digital companies 2023 report. [↑](#footnote-ref-4)
5. UIT et Banque mondiale. 2023. [Green data centers: towards a sustainable digital transformation. A practitioner's guide](https://www.itu.int/hub/publication/d-them-32-2023-01/). [↑](#footnote-ref-5)